



CC Lieuvin Pays d'Auge Plan Local d'Urbanisme intercommunal

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Arrêt :

Enquête publique :

Approbation :



Le cadre réglementaire

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.



Rappel des principaux enjeux du territoire



Démographie

- Canaliser et maîtriser l'attrait de notre territoire situé au cœur des métropoles normandes
- Maintenir un équilibre des tranches d'âges dans un contexte de vieillissement de la population en continuant d'accueillir des jeunes
- Assurer une bonne qualité de vie aux séniors en garantissant les éléments nécessaires du quotidien tout en faisant vivre les centres-bourgs commerçants



Habitat

- Mettre en place une stratégie spatiale dans la répartition des futurs logements à produire
- Trouver un compromis entre les ambitions intercommunales et les objectifs chiffrés de réduction de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Permettre la rénovation/réutilisation du bâti existant



Economie

- Confirmer notre stratégie de développement des zones d'activités
- Adapter notre territoire aux évolutions du télétravail et l'apparition éventuelle des tiers lieux
- Intégrer pleinement le développement économique dans notre stratégie de modération de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers



Commerces

- Protéger notre vie commerçante vecteur de proximité pour nos séniors
- Assurer l'équilibre entre commerce de proximité et les grandes surfaces commerciales
- Garantir une grande souplesse pour l'implantation de nouveaux commerces sur notre territoire



PREAMBULE



Rappel des principaux enjeux du territoire



Equipements/mobilités

- Pérenniser nos équipements scolaires et mutualiser leur organisation
- Favoriser le développement d'équipements/services liés à la petite enfance
- S'appuyer sur le plan de mobilité pour développer les infrastructures douces



Tourisme

- Favoriser la mise en valeur de nos productions locales
- Préserver nos richesses paysagères et environnementales qui garantissent l'attractivité touristique de notre territoire



Agriculture

- Soutenir l'activité agricole sur l'ensemble de notre territoire
- Assurer des cônes de développement aux corps de ferme existants
- Permettre la diversification des activités agricoles
- Favoriser la mise en valeur de nos productions locales
- Entrer pleinement dans une politique de réduction de consommation des espaces agricoles



PREAMBULE



Rappel des principaux enjeux du territoire



Milieux naturels et paysages

- Préserver et restaurer les éléments de notre paysage vecteurs de l'identité locale : le bocage, mais également les vergers, les vallées humides, les forêts...
- Encourager l'utilisation d'essences locales dans les plantations (haies, vergers...)
- Garder une cohérence dans nos aménagements paysagers et les valoriser, notamment en secteur pavillonnaire (type de clôture, palettes de couleurs...)



Ressource en eau

- Continuer de préserver et de limiter les pollutions de notre eau en direction des captages d'eau potable et des milieux naturels,
- Favoriser le stockage et la réutilisation des eaux pluviales dans nos zones d'activités et nos projets d'aménagements,
- Inciter à une gestion partagée de notre ressource en eau et sensibiliser sur sa rareté à venir.



Transition énergétique

- Développer notre filière bois-énergie, notamment à travers la gestion durable du bocage et le développement de projets mutualisés entre communes,
- Développer les panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments publics, agricoles et privés, les ombrières de parkings et les secteurs de friches,
- Continuer de diversifier notre mix-énergétique renouvelable à travers le développement de projets communautaires adaptés aux enjeux locaux.



Risques naturels

- Identifier et préserver nos éléments du paysage (haies, mares, arbres...) pour leurs fonctions écologiques, hydrauliques et/ou paysagères,
- Réduire l'imperméabilisation de nos espaces urbains et favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol naturel,
- Restaurer nos mares et nos haies sur talus en priorité sur des secteurs sensibles au ruissellement et au risque inondation.



AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent



Objectif 1 > Répondre à la dynamique démographique du territoire

- ✓ Prévoir l'évolution démographique du territoire en visant **une croissance de population de l'ordre de 1 500 à 2 000 habitants supplémentaires.**
- ✓ Cela permettrait d'atteindre **plus de 22 000 habitants** sur le territoire à horizon 2040 et correspond à un **taux de croissance annuel moyen de l'ordre de + 0,4% par an.** La croissance de population se poursuivrait donc à un **rythme légèrement moins rapide** (0,4 %, contre 0,8 % par an entre 2009 et 2020). Cette prévision s'inscrit dans des perspectives démographiques faibles à l'échelle régionale mais plus forte autour de l'A13.
- ✓ Répondre à la dynamique démographique du territoire par :
 - La production d'environ 80 logements par an en moyenne
 - La réalisation d'actions permettant la reconquête de la vacance structurelle
 - La réhabilitation des bâtiments existants





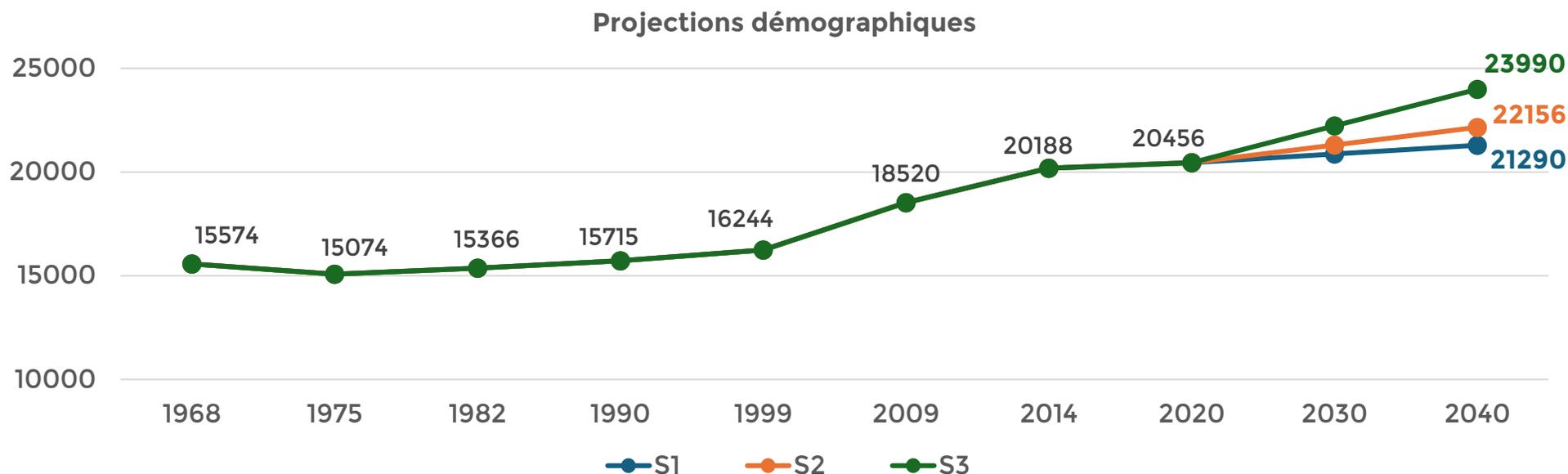
AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent

3 scénarios démographiques étudiés

- ✓ Scénario 1 : Réduire le rythme d'évolution en se calant sur les dynamiques départementales de +0,2%/an entre 2020 et 2040
- ✓ Scénario 2 : Réduire de moitié le rythme d'évolution soit +0,4%/an entre 2020 et 2040
- ✓ Scénario 3 : Maintenir le rythme d'évolution de +0,8%/an entre 2020 et 2040

Rappel des dynamiques démographiques et projection



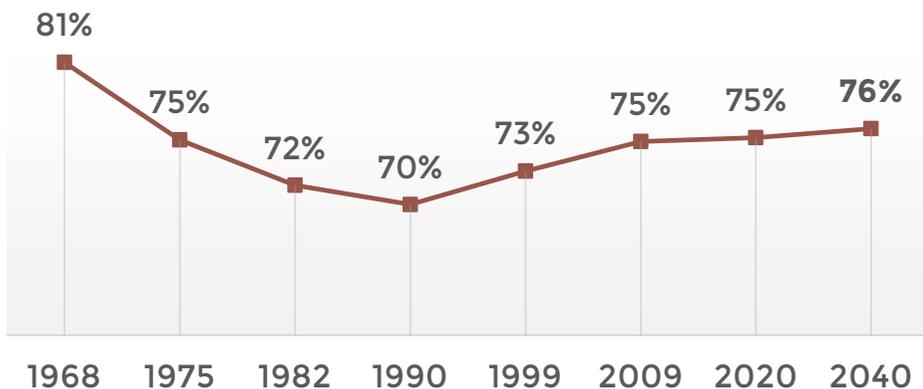


AXE 1

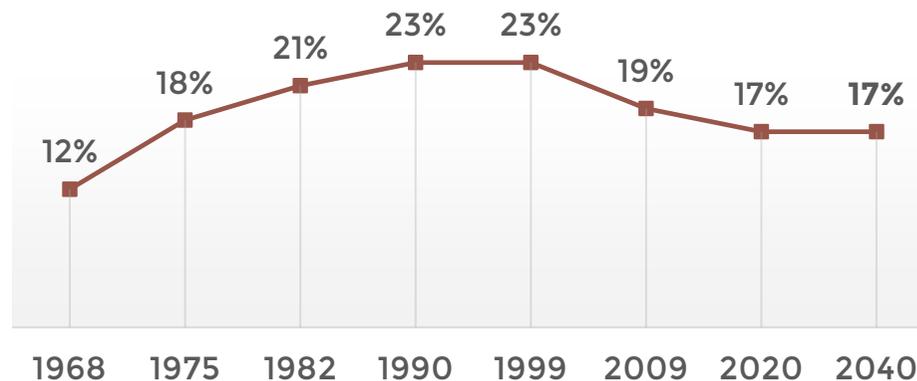
Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent

Rappel des dynamiques de logements et projection

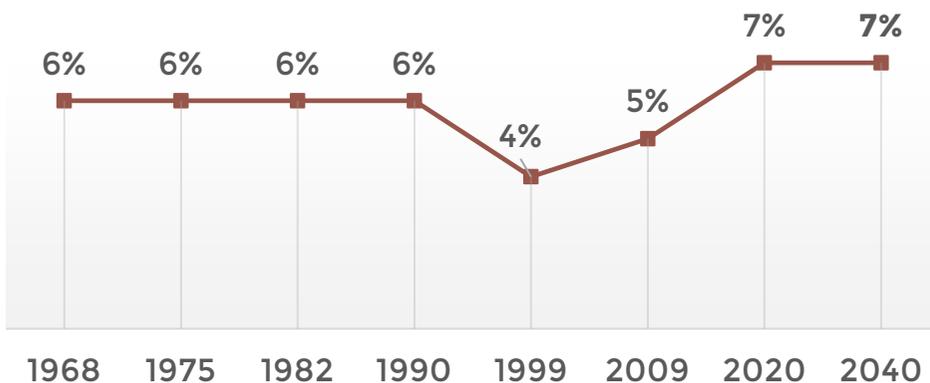
Evolution de la part des résidences principales



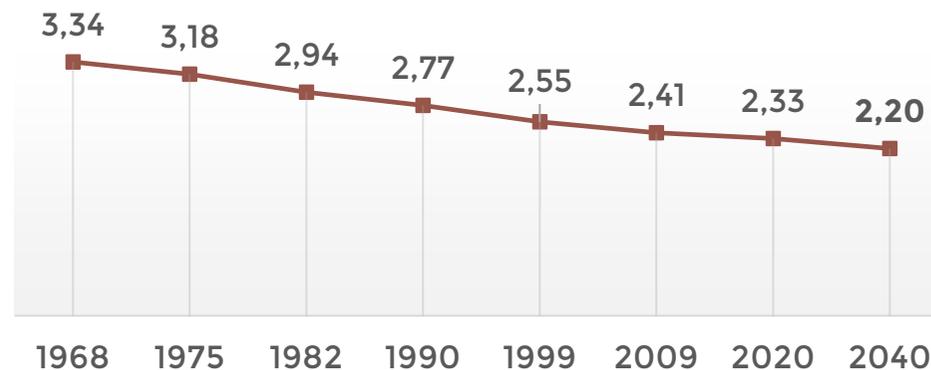
Evolution de la part des résidences secondaires



Evolution de la part des logements vacants



Evolution de la taille des ménages





SC 2

REDUIRE LE RYTHME D'EVOLUTION

	2009		Variations 2009-2020	2020		Variation annuelle 2020-2040	2040
PARAMETRES							
Population intercommunale	18520			20456			22156
Croissance annuelle			0,91%			0,40%	
Population des ménages	18351			20364		84,63	22057
Taille moyenne des ménages	2,41			2,33		-0,006	2,20
Taux de desserrement			-0,31%			-0,29%	
Parc logements	10154		1430	11584			13192
Résidences principales	7617	75%	1103	8720	75%		10026
Résidences secondaires	2001	19,7%	31	2032	17,5%		2243
Logements vacants	536	5,3%	296	832	7,2%		923
Renouvellement logements			-301				-51
VARIATIONS ESTIMEES 2020-2040							
(A) EFFET DEMOGRAPHIQUE			1143				773
(B) POINT D'EQUILIBRE (1+2+3+4)			287				767
(1)RENOUVELLEMENT LOGEMENTS			-301				-51
(2) VARIATION RES SEC			31				211
(3) VARIATION LOG VAC			296				91
(4) DESSERREMENT			261				516
(C) TOTAL LOGEMENT NECESSAIRES (A+B)		2009-2020	1430		2020-2040		1540
(D) Déduction du nombre de logements construits entre 2021 et 2024 (inclus)							150
(E) Nb logements à travers les projets autorisés (PA, PC, Cub, ...)							0
(F) Nb logements à travers les projets annoncés							0
(G) Nb logements estimés au sein du foncier potentiellement densifiable							504
RESTE A PRODUIRE D'ICI A 2040 : C - D - E - F - G =							886

Production logements 2010-2020 = 80/an ; SC3 = 110/an



AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent



Objectif 2 > Affirmer notre armature territoriale

- ✓ **Affirmer les 5 polarités principales de notre territoire**
 - Permettre à Cormeilles, Epaignes, Lieurey, Thiberville et Saint Georges du Vièvre de rayonner sur notre territoire
 - Pérenniser la diversité des commerces et services présents dans ces pôles
 - Conforter l'offre en équipements à la population

- ✓ **Permettre à l'ensemble de nos communes d'accueillir de nouveaux habitants dans les prochaines années**





AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent



Objectif 2 > Affirmer notre armature territoriale

- ✓ Revitaliser les centres-bourgs en y confortant les services et commerces qui structurent l'économie de notre territoire
- ✓ Prioriser l'aménagement des zones d'activités sous maîtrise foncière afin de pouvoir consolider le tissu économique intercommunal
- ✓ Affirmer le caractère spécifique du secteur de Cormeilles, lié au poumon touristique du territoire, par ses grandes qualités paysagères, environnementales et patrimoniales





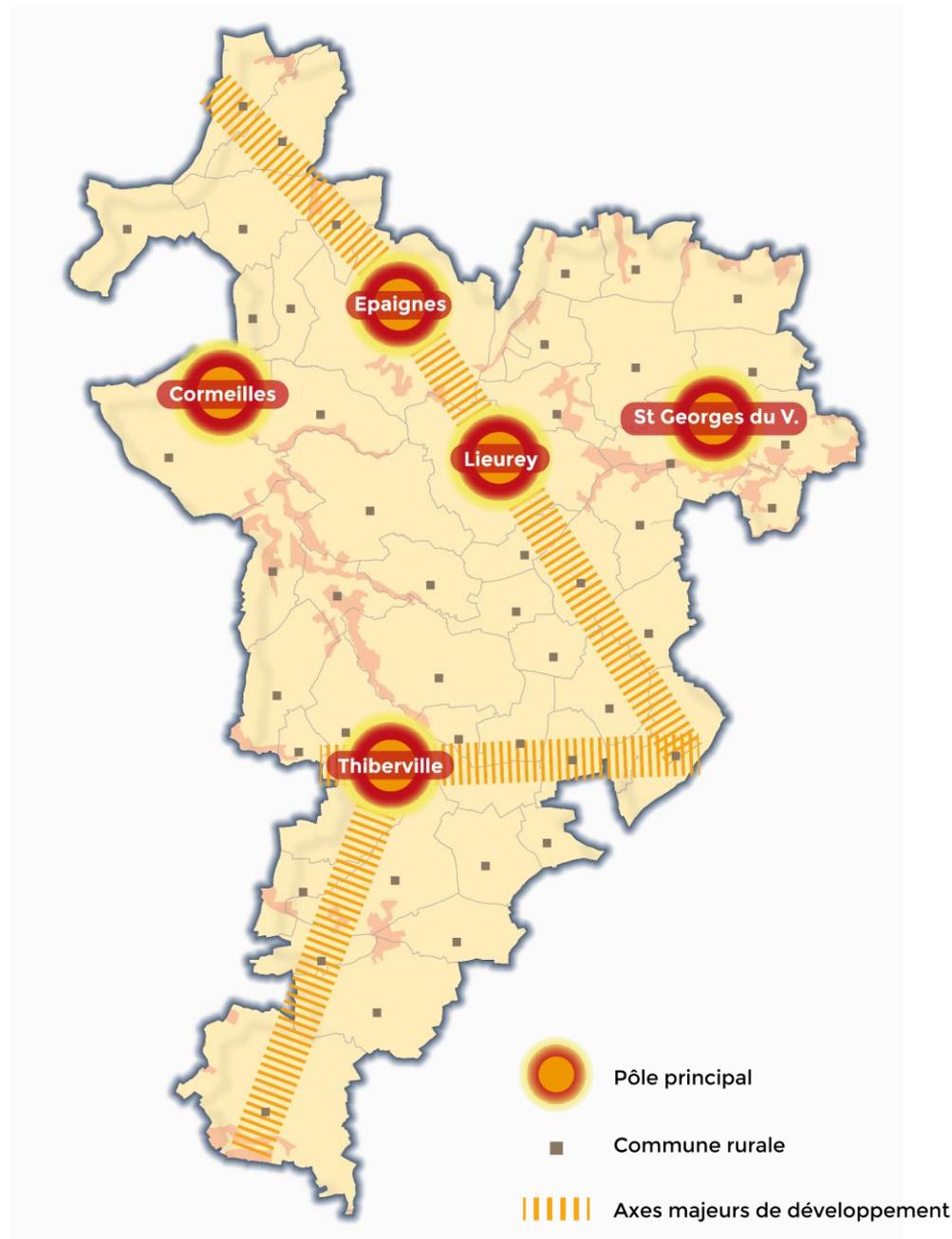
AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent



Objectif 2 > Affirmer notre armature territoriale

- ✓ Permettre à chaque commune du territoire de s'inscrire dans la dynamique démographique de Lieuvin Pays d'Auge
- ✓ Organiser une évolution démographique en cohérence avec les capacités du territoire en termes de réseaux, ressources et équipements
- ✓ S'appuyer sur la gestion des équipements scolaires pour organiser l'évolution démographique





Objectif 3 > Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels

✓ **Poursuivre l'accueil de familles sur le territoire**

- Favoriser une offre en logement abordable pour les jeunes actifs
- Développer des formes et typologies d'habitat variées avec des densités adaptées aux enjeux paysagers et environnementaux de notre territoire
- Prioriser des projets d'habitat durable en tendant vers un urbanisme de qualité favorisant le développement des énergies renouvelables



✓ **Proposer une offre de logements diversifiée notamment pour les seniors**

- Cibler prioritairement la production de logements de plain-pied (accession à la propriété et locatif) dans le centre des pôles du territoire et orienter la production de logements vers les petites typologies (typologies les plus demandées)
- Développer une nouvelle offre adaptée, médicalisée ou non, dans les pôles pour les personnes âgées autonomes à proximité des services afin d'offrir des alternatives favorisant l'autonomie des personnes



AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent



Objectif 4 > Favoriser la reconquête du bâti ancien

- ✓ **Renforcer l'attractivité des centralités et créer les conditions favorables à la reconquête de la vacance structurelle**
 - Permettre la rénovation du patrimoine bâti ancien afin de lutter contre l'habitat indigne
 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine identitaire bâti du territoire
 - Concilier enjeux patrimoniaux et amélioration des performances énergétiques du bâti traditionnel
 - Lutter contre la vacance structurelle en levant le plus possible les points de blocage à l'utilisation des logements
 - Favoriser les changements de destination sur certains bâtiments du territoire afin de leur donner une seconde vie si toutes les conditions sont réunies (réseaux, accessibilité, cohabitation avec le monde agricole...)





Objectif 5 > Offrir à nos habitants les besoins essentiels du quotidien

✓ Compléter les équipements et services pour renforcer l'attractivité du territoire

- Renouveler notre population dans toutes les tranches d'âges pour permettre le maintien et le développement des équipements et services
- Mettre en place des conditions d'accueil favorables pour les familles et actifs (cadre de vie, accessibilité des équipements) et répondre aux différents besoins : actifs, retraités, stagiaires, saisonniers agricoles, apprentis...
- Continuer de développer l'offre médicale en remplissant les nouvelles maisons de santé de praticiens
- Répondre aux besoins en structures d'accueil petite enfance et enfance notamment sur nos pôles principaux
- Conforter nos équipements scolaires structurants comme le collège de Thiberville



✓ Répondre au vieillissement d'une partie de notre population

- Prévoir les besoins en services et leur accessibilité
- Continuer développer l'offre de santé, notamment sur l'accueil de personnes âgées
- Prévoir des projets de logements adaptés au maintien de l'autonomie résidentielle
- Proposer une offre de logement diversifiée permettant de répondre aux enjeux des seniors (logements accessibles, résidences services, EHPAD)



Objectif 6 > Continuer de développer les mobilités

- ✓ **S'appuyer sur le plan de mobilités pour renforcer les alternatives à l'automobile au quotidien**
 - Continuer de développer les mobilités alternatives à l'automobile en lien avec les territoires voisins, notamment le covoiturage, l'autopartage et le transport à la demande via les actions du plan de mobilités
 - Mettre en relation les stratégies de développement de l'habitat et des mobilités alternatives à la voiture individuelle pour conforter ces alternatives dans les déplacements quotidiens
 - Continuer de développer les infrastructures favorisant les modes actifs au quotidien (liaisons cyclables, cheminements piétons) entre les zones d'habitat et d'activités et de services.

- ✓ **Intégrer l'enjeu touristique dans le développement des mobilités pour inciter à la découverte des spécificités locales**
 - Développer les liaisons cyclables sécurisées autour des pôles et à proximité des secteurs touristiques en cohérence avec les circuits balisés existants
 - Identifier et préserver les sentiers et cheminements pédestres qui favorisent les déplacements de proximité et la découverte du territoire (chemins de randonnée, itinéraires équestres, etc.)





AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent



Objectif 7 > Mettre en place notre stratégie foncière à l'échelle de LPA

- ✓ **limiter l'urbanisation diffuse qui mite le paysage et le dévalorise**
- ✓ **Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 56,7% entre 2021 et 2030 puis continuer sur cette même trajectoire à horizon 2040**
 - Consommer au maximum 90ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2040 (toutes vocations confondues)
 - Cet objectif est une moyenne à l'échelle de la communauté de communes qui aura vocation à être traduite de manière adaptée selon l'armature de notre territoire (formes urbaines, niveau d'équipements et services, rythme de développement retenu...)
 - Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge s'appuiera également sur les opportunités foncières identifiées par le recensement des friches réalisés par l'EPF Normandie



AXE 1

Maîtriser l'attractivité du territoire et prévoir un développement équilibré et cohérent



Carte de synthèse



Prioriser la production de logements diversifiés sur les pôles principaux



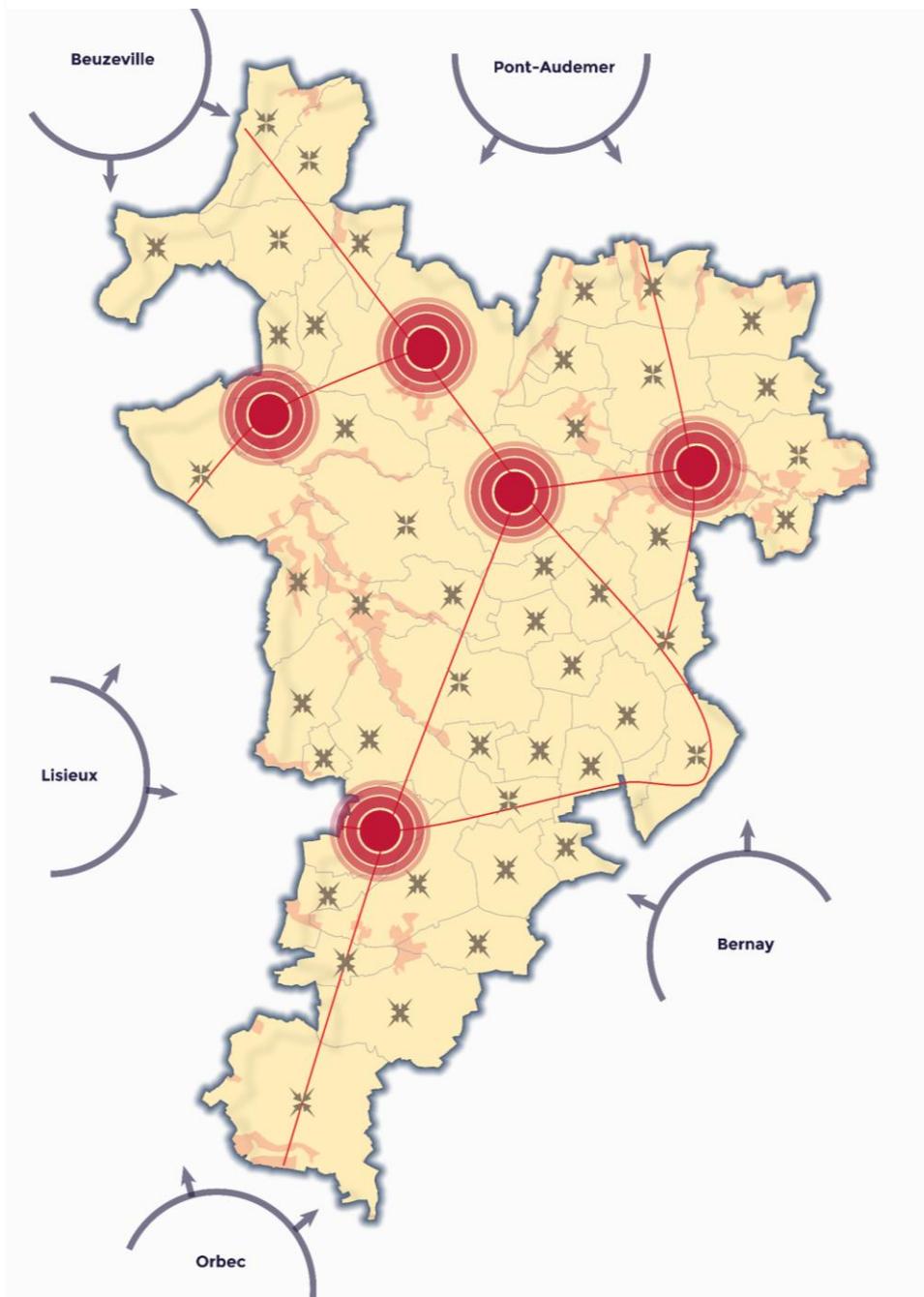
Prévoir la production de logements sur toutes les communes en priorisant les interstices urbains



Développer des solutions de mobilités à l'échelle du territoire



Pôles extraterritoriaux influents





AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



Objectif 1 > Mettre en avant et soutenir notre économie agricole

✓ Valoriser Lieuvin Pays d'Auge en tant que pôle agricole stratégique

- Maintenir et conforter l'agriculture du territoire dans la diversité de ses filières (cultures, élevages, équines...)
- Assurer un cône de développement à tous les corps de ferme du territoire
- Préserver en priorité les espaces agricoles productifs, notamment ceux étant déterminants pour l'activité agricole du territoire
- Limiter l'urbanisation dans les secteurs agricoles pour atténuer les effets de la pression urbaine, du mitage et diminuer les conflits d'usages
- Organiser et coordonner les filières de production et de distribution locale
- Favoriser la consommation locale des produits du terroir en développant les circuits courts

✓ Permettre la diversification des activités agricoles

- Favoriser l'agrotourisme, les activités de diversification, la vente de produits locaux, le camping et gîtes à la ferme, fermes pédagogiques...
- Valoriser le patrimoine bâti en identifiant notamment d'anciens bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination (sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole, que l'accessibilité soit bonne et que les réseaux soient en suffisance)





AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



Objectif 2 > Poursuivre notre stratégie sur les zones d'activités

- ✓ **Permettre l'accueil de nouvelles activités sur notre territoire**
 - Conforter et renforcer nos zones d'activités existantes
 - Aménager progressivement nos zones d'activités : court terme (2 ans), moyen terme (5 ans) et long terme (10 ans)
 - Affirmer la lisibilité des zones économiques en termes de vocation pour faciliter la commercialisation et la gestion des zones (sur la base de critères)
 - Mobiliser environ 10ha pour le développement de nos zones d'activités à partir de 2021

- ✓ **Intégrer pleinement la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans notre stratégie économique**
 - Optimiser le foncier restant disponible au sein des zones d'activités existantes
 - Mettre en valeur les extensions des zones d'activités en termes d'accessibilité, cadre de vie et intégration des enjeux environnementaux
 - Faciliter la requalification des zones d'activités existantes et la mutation des friches économiques





AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



Objectif 3 > Permettre le développement économique sur l'ensemble de LPA

- ✓ **Permettre et valoriser le développement économique hors zones dédiées**
 - Ne pas considérer les zones d'activités comme les seuls espaces de développement et d'accueil des artisans sur notre territoire
 - Permettre, sous conditions, des changements de destinations d'anciens bâtiments agricoles afin de proposer une alternative notamment pour les artisans (sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole, que l'accessibilité soit bonne et que les réseaux soient en suffisance)

- ✓ **Développer une offre de services aux entreprises participant à l'attractivité économique du territoire**
 - S'appuyer sur une desserte numérique de qualité, enjeu majeur pour l'attractivité économique
 - Favoriser la création d'espaces de télétravail / espaces partagés et de services aux entreprises : salles de réunions partagées, restauration interentreprises, ateliers-relais, crèches d'entreprises, tiers lieux...



AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



Objectif 4 > Soutenir toutes nos activités économiques locales

✓ Accompagner l'essor des activités sur notre territoire

- Maintenir le tissu d'emplois lié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)
- Favoriser le renouvellement des artisans et la reprise/transmission des activités artisanales
- Conforter l'économie résidentielle pour contribuer à l'attractivité démographique du territoire
- Mettre en place une filière bois-énergie organisée pour permettre l'essor d'une économie autour de notre bocage
- Valoriser le vieillissement de la population à travers la «Silver économie» pour concevoir et développer les services adaptés aux besoins des seniors
- Permettre l'implantation et le développement de nouvelles filières liées au développement des énergies renouvelables (hors éolien)





AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



Objectif 5 > Créer des conditions pour développer le tourisme

✓ Bénéficier de la renommée du Pays d'Auge et de Cormeilles pour développer le tourisme

- Conforter le tourisme culturel et naturel sur l'ensemble du territoire
- Créer des liens entre la grande richesse patrimoniale de Cormeilles, ses alentours et les sites naturels liés à la vallée de la Calonne
- Valoriser les atouts touristiques du territoire et ses chemins de randonnées en préservant le maillage d'itinéraires de randonnées tout en favorisant l'accueil des randonneurs
- Développer les filières connexes au tourisme : activités, gastronomie et valorisation des produits du terroir
- Développer les hébergements, les logements insolites (en zone dédiée), les hôtels, la restauration
- Favoriser le développement des activités de loisirs autour de nos richesses naturelles et paysagères
- Renforcer l'attractivité des cœurs de villages pour y attirer les touristes
- Prévoir l'extension du camping de Saint-Georges-du-Vivère





AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



Objectif 6 > Conforter notre maillage de centres-bourgs

- ✓ **Mettre en place une stratégie intercommunale sur le commerce**
 - Maintenir la fonctionnalité commerçante de nos centres-bourgs principaux
 - Favoriser en priorité l'implantation de commerces en centre-bourg
 - Maintenir l'équilibre entre les commerces de proximité et les grandes surfaces commerciales

- ✓ **Favoriser la reprise des locaux commerçants vacants**

- ✓ **Créer les conditions du maintien des marchés et commerces ambulants**

- ✓ **Renforcer les liens et les complémentarités entre nos pôles économiques internes et ceux extérieurs au territoire**





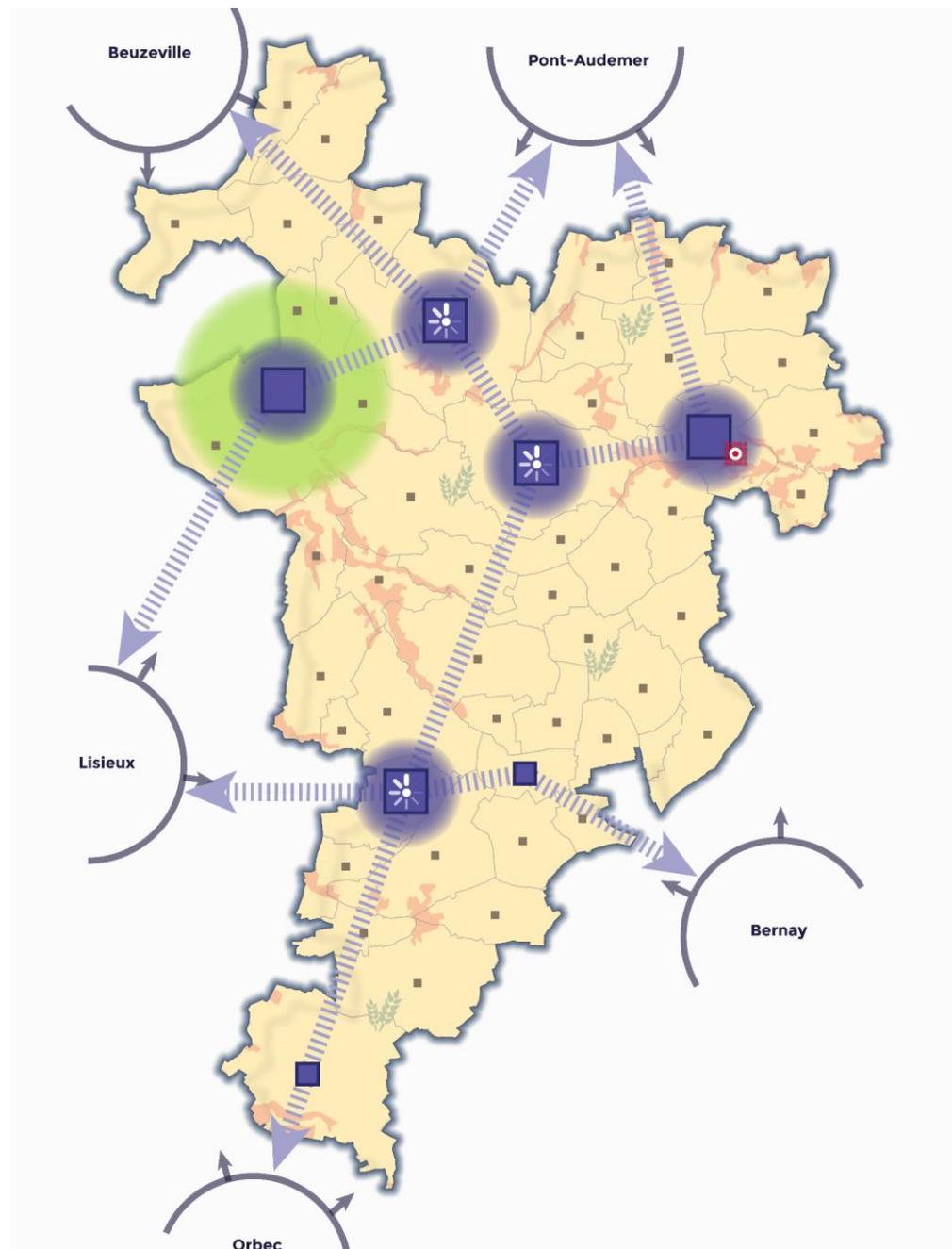
AXE 2

Pérenniser nos caractéristiques économiques en lien avec l'identité du territoire



Carte de synthèse

-  Pérenniser nos centres-bourgs commerçants
-  Permettre l'implantation du commerce
-  Zones d'activités à développer
-  Renforcer les liens entre les pôles économiques internes et externes
-  Pérenniser et développer les activités agricoles
-  Zone touristique majeure
-  Site touristique à développer
-  Permettre le développement des activités artisanales existantes
-  Pôles extraterritoriaux influents





AXE 3

**Préserver notre patrimoine
identitaire et accompagner
les transitions à venir**



AXE 3

Préserver notre patrimoine identitaire et accompagner les transitions à venir



Objectif 1 > Préserver nos espaces naturels et nos paysages, composantes essentielles de notre identité

✓ Préserver et restaurer le patrimoine naturel et bâti, vecteur de notre identité

- Identifier et protéger les éléments du patrimoine remarquable (Monuments historiques et leurs abords, châteaux, manoirs, etc.) et du patrimoine vernaculaire (puits, lavoirs, colombiers, etc.)
- Préserver les éléments de la trame verte : les forêts, le bocage, les vergers d'agrément et les coteaux calcaires
- Préserver les éléments de la trame bleue : les zones humides, les cours d'eau et les mares
- Continuer de restaurer les éléments du paysage pour leurs fonctions bénéfiques à la biodiversité, aux paysages et à la régulation des ruissellements (haies, zones humides, mares), notamment en lien avec le programme de restauration des mares engagé à l'échelle intercommunale



✓ Protéger et valoriser nos paysages dans leur diversité

- Définir des prescriptions sur la végétalisation et la cohérence des aménagements au sein des nouvelles constructions pour garantir leur intégration dans nos paysages (plantation de haies, essences adaptées...)
- Travailler sur la qualité de nos entrées de bourgs par des aménagements qualitatifs
- Protéger les bâtiments agricoles en activité et favoriser les espaces de transition entre les zones d'habitat et d'activités et l'espace agricole (plantation de haies, création d'espaces verts, de vergers...)





AXE 3

Préserver notre patrimoine identitaire et accompagner les transitions à venir



Objectif 2 > Accompagner la transition énergétique de notre territoire

- ✓ **Concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine**
 - Prioriser le développement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants (agricoles, équipements, activités...) et en les intégrant de manière à ne pas impacter les bâtiments à forte valeur patrimoniale
 - Favoriser le développement de projets communautaires en énergies renouvelables qui valorisent les ressources naturelles du territoire, en particulier la filière bois-énergie bocagère
 - Accompagner les porteurs de projets d'installations énergétiques renouvelables de manière à les intégrer dans nos paysages

- ✓ **Adapter les espaces urbains et les constructions à la transition énergétique**
 - Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétiques des bâtiments : intégrer une réflexion bioclimatique à l'échelle des projets (prise en compte des conditions climatiques locales, isolation performante...)
 - Permettre l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable au sein des constructions
 - Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine bâti dans le respect de ses caractéristiques architecturales traditionnelles





AXE 3

Préserver notre patrimoine identitaire et accompagner les transitions à venir



Objectif 3 > Protéger notre ressource en eau afin de garantir son accès et sa qualité pour l'avenir

- ✓ **Continuer d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de surface et à sa disponibilité**
 - Porter une attention particulière aux aménagements autorisés au sein des périmètres de protection des captages
 - S'assurer de la capacité des équipements collectifs de traitement des eaux usées en cohérence avec le projet de développement de notre territoire
 - Encadrer le développement des secteurs qui doivent intégrer des systèmes d'assainissement non-collectif sous conditions (études de sols, évaluation des possibilités d'implantation des systèmes d'assainissement sur les secteurs en densification, etc.)
 - Conditionner les activités potentiellement polluantes au prétraitement de leurs rejets

- ✓ **Favoriser les aménagements qui participent à la recharge de la nappe et à la limitation de la pollution de l'eau**
 - Intégrer plus de perméabilité dans la conception des futurs aménagements : utilisation de matériaux perméables, végétalisation, noues paysagères, etc.
 - Inciter à une gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration, stockage, limitation de l'imperméabilisation) en tenant compte de la taille des terrains et de la nature des sols,
 - Inciter à l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales sur les secteurs urbanisés où l'infiltration dans le sol naturel n'est pas efficace





**Objectif 4 > Réduire l'exposition de nos habitants aux risques naturels
dans un contexte de changement climatique**

- ✓ **Limiter l'urbanisation des secteurs concernés par un risque ou pouvant contribuer à l'intensifier**
 - Intégrer les risques en présence dans le PLUi et interdire les nouvelles constructions sur des secteurs présentant des risques élevés et avérés (cavités, zones inondables, etc.)
 - Prendre en compte l'aggravation de certains risques naturels (inondation par ruissellements, mouvements de terrain, etc.) dans les aménagements
 - Continuer d'équiper les centre-bourgs, villages et hameaux de dispositifs de défense contre l'incendie
 - Poursuivre le travail de connaissance des risques et en assurer la traduction dans le document d'urbanisme

- ✓ **Atténuer le risque inondation dans les vallées et limiter le ruissellement sur les plateaux**
 - Lutter contre le risque inondation en amont, par la protection et la restauration des éléments du paysage susceptibles de limiter les ruissellements et écoulements (talus, haies, mares, zones humides...)
 - Réfléchir au juste dimensionnement des espaces imperméabilisés (voiries, parkings...) et choisir des matériaux de revêtements perméables lorsque cela est adapté
 - Favoriser l'infiltration des eaux de pluie par des dispositifs d'hydraulique douce (mares, noues, fossés, haies sur talus...) afin de répondre à une pluralité d'enjeux (hydraulique, cadre de vie, biodiversité).





AXE 3

Préserver notre patrimoine identitaire et accompagner les transitions à venir



Objectif 5 > Limiter les nuisances et l'exposition de notre population aux risques technologiques

✓ Prendre en compte l'activité agricole et son développement dans les projets d'aménagement

- Prendre en compte l'enjeu de traversée de bourgs des engins agricoles dans la conception et la localisation des futurs projets d'aménagement
- Concilier la diversité des usages des sentiers agricoles et touristiques
- Respecter les périmètres de réciprocité des exploitations afin d'anticiper les potentiels conflits avec des tiers non-agricoles



✓ Prévenir l'exposition des populations aux risques technologiques et aux nuisances

- Intégrer la gestion des risques de pollutions dans les projets de revalorisation de friches potentiellement polluées (friche industrielle, ancienne station-service, etc.)
- Prendre en compte les nuisances existantes et anticiper celles à venir dans la localisation et la conception des futurs aménagements



AXE 3

Préserver notre patrimoine identitaire et accompagner les transitions à venir



Carte de synthèse



Sur l'ensemble du territoire :

- Préserver et restaurer le patrimoine naturel et bâti
- Protéger et valoriser les paysages dans leur diversité
- Prendre en compte l'activité agricole et son développement et limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers
- Continuer d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des eaux et à sa disponibilité



Au sein des espaces urbanisés :

- Adapter les espaces urbains et les constructions à la transition énergétique
- Favoriser les aménagements qui participent à la recharge de la nappe et à la limitation de la pollution de l'eau
- Travailler sur la qualité des entrées de bourgs et des aménagements
- Réduire l'exposition des populations aux risques et aux nuisances



Au sein des vallées :

- Atténuer le risque inondation et limiter le ruissellement vers les vallées

